



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN DES CONGES DE FORMATION ATTRIBUES AU TITRE DE L'ANNEE 2025-2026

2nd degré public

Division des personnels enseignants

I. PRESENTATION GENERALE

A. Constats de la campagne 2024-2025

- Nombre de congés de formation accordés pour 2024-2025, dont reports des années antérieures, reports sur 2025-2026 et renoncements

Corps	Reports sur 2024-2025	Demandes accordées pour 2024-2025	Reports sur 2025-2026	Renoncements	Total pour 2024-2025
Agrégés	3	18	1	3	14
Certifiés	17	165	12	13	140
PLP	1	5	1	0	4
PEPS	0	10	1	2	7
CPE	0	0	0	0	0
PsyEN	1	0	0	0	0
Total	22	198	15	18	187
Total en mois	152	1403	131	116	1308
Total en ETP	13	117	11	10	109

198 congés de formation ont été accordés pour l'année 2024-2025, y compris sur liste complémentaire.

18 agents ont renoncé à leur congé de formation et 15 ont demandé le report de celui-ci sur l'année suivante.

22 agents avaient bénéficié d'un report sur 2024-2025 du congé de formation obtenu lors d'une campagne antérieure.

Au total, 187 agents ont effectivement été placés en congé de formation en 2024-2025, soit 109 équivalents temps plein (ETP).

B. Organisation de la campagne 2025-2026

Les candidatures ont été ouvertes du 10 décembre 2024 au 27 janvier 2025, exclusivement par l'intermédiaire d'un formulaire Colibris.

Les personnels intéressés ont pu échanger avec la DPE via une adresse courriel spécifique (ce.dpe-congedeformation@ac-versailles.fr).

Les candidats ont été étroitement accompagnés tout au long du processus de candidature : réponses aux questions sur le fonctionnement du dispositif, relances régulières lorsque des pièces étaient manquantes, notification de la complétude du dossier.

C. Répartition du contingent académique

Le décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat précise en son article 27 :

Les demandes régulièrement présentées ne peuvent faire l'objet d'un refus pour défaut de crédits tant que les dépenses effectuées au titre des congés de formation professionnelle n'atteignent pas 0,20 % du montant des crédits affectés aux traitements bruts et aux indemnités inscrits au budget du ministère ou de l'établissement public considéré.

Comme l'année précédente, 1320 mois (110 ETP) sont alloués aux congés de formation des personnels du 2nd degré public pour 2025-2026.

Un contingent de 4 ETP a d'abord été réservé afin de permettre de donner satisfaction à 4 candidatures du groupe 3 relevant de l'usure professionnelle (soit 36,5 mois), attestée par les médecins des personnels.

Les 1283,5 mois restants (=1320-36,5) ont été répartis au prorata du nombre de candidatures restantes par groupe :

- Groupe 1 : 558 candidatures sur 670 = 83,3% = 1068,9 mois
- Groupe 2 : 87 candidatures sur 670 = 13,0% = 166,7 mois
- Groupe 3 : 25 candidatures sur 670 = 3,7% = 47,9 mois

D. Bilan général – Tous groupes confondus

Ces données ne comptabilisent que les candidatures recevables, à l'exclusion donc de celles qui sont restées incomplètes à l'issue de la campagne.

➤ Répartition par corps du nombre de congés de formation demandés et accordés, en 2025-2026 et en 2024-2025

Corps	2025-2026			2024-2025		
	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par corps	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par corps
Agrégés	55	13	23,6%	55	18	32,7%
Certifiés	547	156	28,5%	593	165	30,5%
PLP	24	8	33,3%	24	5	20,8%
PEPS	44	6	13,6%	47	10	21,2%
CPE	3	0	0,0%	2	0	0,0%
PsyEN	3	1	33,3%	2	0	0,0%
Total	676	184		723	198	
Total en mois	5 572,2	1324,1	27,2%	6023	1403	27,4%
Total en ETP	464,4	110,3		501,9	117	

➤ Poids de chaque corps parmi les congés de formation demandés et accordés en 2025-2026

Corps	% des demandes	% des accords
Agrégés	8,1%	7,0%
Certifiés	80,9%	84,8%
PLP	3,6%	4,3%
PEPS	6,5%	3,3%
CPE	0,4%	0,0%
PsyEN	0,4%	0,5%
Total	100,0%	100,0%

➤ Proportion par corps et sexe du nombre de congés de formation demandés et accordés en 2025-2026

Corps	Demandes		Demandes accordées	
	% Femmes	% Hommes	% Femmes	% Hommes
Agrégés	70,9%	29,1%	61,5%	38,5%
Certifiés	73,7%	26,3%	78,8%	21,2%
PLP	79,2%	20,8%	88,9%	11,1%
PEPS	47,7%	52,3%	33,3%	66,7%
CPE	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
PsyEN	66,7%	33,3%	100,0%	0,0%
Total	71,1%	28,9%	77,2%	21,8%

➤ Age moyen (au 31/08/2025) des candidats et des bénéficiaires d'un congé de formation en 2025-2026

Corps	Demandes		Demandes accordées	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Agrégés	40,8	40,0	45,9	43,4
Certifiés	42,1	39,8	46,0	43,8
PLP	46,6	39,1	45,9	52,6
PEPS	34,3	39,1	40,6	39,0
CPE	44,2	31,5		
PsyEN	52,7	51,0	52,7	
Total	41,9	39,7	46,0	43,5

➤ Nombre moyen de demandes antérieures pour obtenir un congé de formation en 2025-2026 (groupes 1 et 2) :

Groupe	Nombre moyen de demandes
Groupe 1	4,5
Groupe 2	3,4
Total	4,3

➤ Répartition par discipline du nombre de congés de formation demandés et accordés en 2025-2026

Disciplines générales	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Allemand	7	5	71%
Anglais	78	25	32%
Arts plastiques	11	3	30%
Education musicale	6	3	50%
Espagnol	59	13	22%
Histoire-géo	72	28	39%
Italien	5	2	40%
Langues rares	7	2	29%
Lettres classiques	11	5	45%
Lettres modernes	119	27	23%
Mathématiques	76	21	27%
NSI	-	-	-
Philosophie	21	6	29%
Physique-chimie	39	8	21%
SVT	34	8	24%
SES	27	7	26%
Technologie	4	1	25%
Total	576	164	28%

Disciplines technologiques	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Arts appliqués	-	-	-
Biochimie	-	-	-
Biotechnologies	-	-	-
Economie-gestion	13	2	15%
SII	2	1	50%
STMS	1	0	0%
Total	16	3	19%

Disciplines professionnelles	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Arts appliqués	4	3	75%
Economie-gestion	6	0	0%
Lettres-langues	3	1	33%
Lettres-histoire	5	2	40%
Maths-sciences	2	0	0%
SBSSA	3	1	33%-
STI	1	1	100%
Total	24	8	33%

Autres disciplines	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Ingénierie de formation	2	1	50%
Documentation	5	1	20%
Education (CPE)	3	0	0%
EPS	47	7	15%
PsyEN EDA	1	0	0%
PsyEN EDO	2	1	50%
Total	60	10	17%

E. Prise en compte du handicap

Les personnels en situation de handicap bénéficient d'un accès prioritaire à la formation. Leurs demandes sont traitées dans le cadre du contingent académique alloué au groupe au titre duquel elles ont été présentées. Une attribution de points forfaitaires est effectuée pour les demandes des trois groupes sur barème :

- Groupe 1 : 60 points supplémentaires
- Groupe 2 : 20 points supplémentaires
- Groupe 3 : 10 points supplémentaires

➤ Répartition par groupe des congés de formation demandés et accordés à des agents bénéficiant d'une RQTH

Groupe	Demandes avec RQTH	Demandes avec RQTH accordées (dont 2ème CFP)	% d'accords par groupe
Groupe 1	19	12	63%
Groupe 2	2	1	50%
Groupe 3	3	3	100%
Total	24	16	67%

➤ Répartition par corps des congés de formation demandés et accordés à des agents bénéficiant d'une RQTH

Corps	Demandes avec RQTH	Demandes avec RQTH accordées (dont 2ème CFP)	% d'accords par corps
Agrégés	1	1	100%
Certifiés	21	13	62%
PLP	2	2	100%
PEPS	-	-	-
CPE	-	-	-
PsyEN	-	-	-
Total	24	16	67%

- Répartition par sexe des congés de formation demandés et accordés à des agents bénéficiant d'une RQTH

Sexe	Demandes avec RQTH	Demandes avec RQTH accordées (dont 2ème CFP)	% d'accords par sexe
Femmes	21	15	71%
Hommes	3	1	33%
Total	24	16	67%

F. Candidatures irrecevables

- Nombre de candidatures à un congé de formation selon le motif d'irrecevabilité

Motif	Nombre de demandes
Dossier incomplet	3
Ancienneté de service insuffisante	11
Disponibilité	2
Total	16

Mise à jour du 17 mars 2025 : deux candidats (un pour le groupe 1 et un pour le groupe 2) dont le barème était suffisant pour leur permettre de bénéficier du congé de formation ont obtenu leur mutation inter-académique. Le bilan a été mis à jour en ce sens. Ils restent comptabilisés parmi les candidats mais ne bénéficient plus du congé de formation.

G. Masse salariale

- Masse salariale des corps du 2nd degré public dans l'académie de Versailles (2024)

Corps	Masse salariale en €	% de la masse salariale
Agrégés	566 747 031	22 %
Certifiés	1 407 857 867	54 %
PLP	320 887 308	12 %
PEPS	200 114 406	8 %
CPE	72 045 202	3 %
PsyEN	17 395 452	1 %
Total	2 585 047 265	100%

II. DEMANDES RELEVANT DU GROUPE 1

Le groupe 1 est associé à la progression de carrière par la voie des concours :

L'académie favorise par le barème du CFP :

- Les demandes de préparation à un diplôme permettant une progression de carrière,
- Les concours permettant d'accéder à un corps supérieur, dans la discipline d'enseignement ou une autre discipline,
- Le changement de voie professionnelle au sein du ministère (préparation du CAPES/CAPET, préparation à l'agrégation, aux concours personnels d'encadrement, etc.).

Ce groupe représente **82,2%** des candidatures (**83,3%** en excluant les candidatures du groupe 3 relevant de l'usure professionnelle).

A. Répartition par corps

- Répartition par corps du nombre de congés de formation demandés et accordés au titre du groupe 1

Corps	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par corps
Agrégés	4	1	25,0%
Certifiés	500	143	28,6%
PLP	16	4	25,0%
PEPS	37	6	16,2%
CPE	1	-	0,0%
PsyEN	-	-	-
Total	558	154	27,6%

- Poids de chaque corps parmi les congés de formation demandés et accordés au titre du groupe 1

Corps	% des demandes	% des accords
Agrégés	0,7%	0,6%
Certifiés	89,6%	92,9%
PLP	2,9%	2,6%
PEPS	6,6%	3,9%
CPE	0,2%	0,0%
PsyEN	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%

B. Répartition par sexe

- Proportion par corps et sexe du nombre de congés de formation demandés et accordés au titre du groupe 1

Corps	Demandes		Demandes accordées	
	% Femmes	% Hommes	% Femmes	% Hommes
Agrégés	0%	100%	0%	100%
Certifiés	73%	27%	80%	20%
PLP	94%	6%	100%	0%
PEPS	51%	49%	33%	67%
CPE	0%	100%	0%	0%
PsyEN	0%	0%	0%	0%
Total	71%	29%	78%	22%

C. Age moyen

- Age moyen des candidats et des bénéficiaires d'un congé de formation au titre du groupe 1

Corps	Demandes		Demandes accordées	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Agrégés		43,4		40,8
Certifiés	41,9	39,4	45,8	43,7
PLP	46,6	40,0	45,3	
PEPS	33,9	38,7	40,6	39,0
CPE		31,5		
PsyEN				
Total	41,7	39,4	45,7	43,0

D. Répartition par discipline

➤ Répartition par discipline du nombre de congés de formation demandés et accordés en 2025-2026

Disciplines générales	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Allemand	6	4	75%
Anglais	63	21	33%
Arts plastiques	9	2	22%
Education musicale	4	2	50%
Espagnol	54	12	22%
Histoire-géo	62	25	40%
Italien	4	2	50%
Langues rares	6	2	33%
Lettres classiques	8	4	50%
Lettres modernes	101	24	24%
Mathématiques	67	17	25%
NSI	-	-	-
Philosophie	17	5	29%
Physique-chimie	32	8	25%
SVT	28	6	21%
SES	25	7	28%
Technologie	3	1	33%
Total	489	142	29%

Disciplines technologiques	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Arts appliqués	-	-	-
Biochimie	-	-	-
Economie-gestion	11	1	9%
SII	1	1	100%
STMS	-	-	-
Total	12	2	17%

Disciplines professionnelles	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Arts appliqués	2	1	50%
Economie-gestion	5	0	0%
Lettres-langues	2	1	50%
Lettres-histoire	3	1	33%
Maths-sciences	2	-	0%
SBSSA	2	1	50%
STI	-	-	-
Total	16	4	25%

Autres disciplines	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Documentation	2	0	0%
EPS	38	6	16%
Education	1	0	0%
PsyEN EDA	-	-	-
PsyEN EDO	-	-	-
Total	41	6	15%

E. Critères de départage et liste complémentaire

La fixation de la barre nécessite de départager des agents qui ont un barème identique. Il est proposé d'utiliser les critères successifs de départage suivants :

1. Parité (*possibilité de rééquilibrer en faveur des femmes ou des hommes si leur proportion parmi les bénéficiaires du CFP est inférieure à celle constatée parmi les candidats*)
2. Corps (*possibilité de rééquilibrer en faveur d'un corps, selon la même logique*)
3. Nombre de demandes (*rééquilibrer en faveur des candidats ayant le plus grand nombre de demandes*)
4. Échelon et ancienneté dans l'échelon (*rééquilibrer en faveur des candidats ayant l'échelon le plus élevé ou la plus grande ancienneté dans l'échelon*)
5. Discipline (*possibilité de rééquilibrer en faveur d'une discipline*)

38,98 mois restent à attribuer après avoir fait bénéficier du congé de formation tous les candidats qui totalisent au moins 200 points.

Propositions de l'administration :

7 candidats totalisent 195 points et demandent 61,3 mois. Ce sont toutes des femmes, certifiées, ayant le même nombre de demandes et le même échelon. Le départage est effectué en fonction de l'ancienneté dans l'échelon, permettant à 4 candidates bénéficier du congé de formation. A ce stade, 0,9 mois restent à distribuer et ne permettent donc pas d'accorder un congé de formation supplémentaire.

Sont placés sur liste complémentaire les candidats qui totalisent le même nombre de points que la barre, ainsi que ceux qui atteignent le nombre de points immédiatement inférieur, soit :

- 4 candidats à 195 points
- 9 candidats à 190 points

Au total, 13 candidats sont placés sur liste complémentaire, en utilisant les mêmes critères de départage.

Dans le groupe 1, les hommes sont défavorisés dans l'obtention des congés de formation. C'est également le cas des PEPS et des agrégés. Ils sont donc privilégiés dans le classement de la liste complémentaire.

Classement sur LC	Barème	Civilité, nom, prénom	Corps	Observations
1	195	Mme BARILLEC Séverine	Certifiés	Départage selon le barème et l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 01/09/2022)
2	195	Mme ALBANESE Elodie	Certifiés	Départage selon le barème et l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 19/09/2023)
3	195	Mme CARADEC Claire	Certifiés	Départage selon le barème et l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 01/03/2024)
4	195	Mme MIQUEL Julie	Certifiés	Départage selon le barème et l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 18/04/2024)
5	190	M. BONY Axel	PEPS	Départage selon le sexe et le corps
6	190	M. CROIZER Patrice	Certifiés	Départage selon le sexe et l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 01/03/2021)
7	190	M. LACOSTE Rémi	Certifiés	Départage selon le sexe et l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 01/09/2022)
8	190	Mme CONFORTI Marielle	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 23/03/2021)
9	190	Mme PEREIRA Florie	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 15/05/2021)
10	190	Mme BOUALAM Mounia	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 01/03/2022)
11	190	Mme NAOUM Fatiha	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 21/06/2022)
12	190	Mme TREILLARD Camille	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 06/12/2022)
13	190	Mme HAMMOUDI Khaldia	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 01/08/2023)

Les candidats placés sur liste complémentaire seront appelés dès que le nombre de mois obtenu par les candidats renonçant à leur congé de formation sera au moins égal au nombre de mois qu'ils ont demandé.

Exemple : la candidate classée première a demandé un congé de formation de 10 mois. Elle ne sera appelée que lorsque le total de mois auxquels d'autres candidats auront renoncé atteindra 10 mois.

III. DEMANDES RELEVANT DU GROUPE 2

L'académie accompagne les personnels qui souhaitent étendre et parfaire leur formation continue.

Parmi les formations qui relèvent de cette catégorie, elle priorise les formations de préparation à de nouveaux postes ou à des missions académiques nécessitant des certifications ou mentions complémentaires (par exemple CAPPEI, FLS, DNL, CAFFA, etc.).

Ce groupe représente **12,9%** des candidatures (**13,0%** en excluant les candidatures du groupe 3 relevant de l'usure professionnelle).

A. Répartition par corps

- Répartition par corps du nombre de congés de formation demandés et accordés au titre du groupe 2

Corps	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par corps
Agrégés	42	9	21,4%
Certifiés	30	8	26,6%
PLP	4	2	50,0%
PEPS	6	0	0,0%
CPE	2	0	0,0%
PsyEN	3	1	33,3%
Total	87	20	23,0%

- Poids de chaque corps parmi les congés de formation demandés et accordés au titre du groupe 2

Corps	% des demandes	% des accords
Agrégés	48,2%	45,0%
Certifiés	34,4%	40,0%
PLP	4,6%	10,0%
PEPS	6,9%	0,0%
CPE	2,3%	0,0%
PsyEN	3,4%	5,0%
Total	100,0%	100,0%

B. Répartition par sexe

- Proportion par corps et sexe du nombre de congés de formation demandés et accordés au titre du groupe 2

Corps	Demandes		Demandes accordées	
	% Femmes	% Hommes	% Femmes	% Hommes
Agrégés	76%	24%	56%	44%
Certifiés	73%	27%	75%	25%
PLP	25%	75%	50%	50%
PEPS	33%	67%	0%	0%
CPE	100%	0%	0%	0%
PsyEN	67%	33%	100%	0%
Total	70%	30%	65%	35%

C. Age moyen

- Age moyen des candidats et des bénéficiaires d'un congé de formation au titre du groupe 2

Corps	Demandes		Demandes accordées	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Agrégés	39,9	39,2	43,7	44,0
Certifiés	45,9	46,5	52,1	45,1
PLP	50,4	39,9	50,4	52,6
PEPS	38,1	38,0		
CPE	44,2			
PsyEN	52,7	51,0	52,7	
Total	42,8	41,8	48,8	45,5

D. Répartition par discipline

➤ Répartition par discipline du nombre de congés de formation demandés et accordés en 2025-2026

Disciplines générales	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Allemand	1	1	100%
Anglais	10	2	20%
Arts plastiques	1	-	0%
Education musicale	1	-	0%
Espagnol	4	1	25%
Histoire-géo	6	1	17%
Italien	1	-	0%
Langues rares	1	-	0%
Lettres classiques	3	1	33%
Lettres modernes	16	3	38%
Mathématiques	6	4	67%
NSI	-	-	-
Philosophie	3	-	0%
Physique-chimie	3	-	0%
SVT	4	2	50%
SES	1	-	0%
Technologie	1	-	0%
Total	62	14	23%

Disciplines technologiques	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Arts appliqués	-	-	0%
Biochimie	-	-	-
Biotechnologies	-	-	-
Economie-gestion	2	1	50%
SII	1	-	0%
STMS	1	-	0%
Total	4	1	50%

Disciplines professionnelles	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Arts appliqués	1	1	100%
Economie-gestion	1	-	0%
Lettres-langues	-	-	-
Lettres-histoire	1	-	0%
Maths-sciences	-	-	-
SBSSA	-	-	-
STI	1	1	100%
Total	4	2	50%

Autres disciplines	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Ingénierie de formation	1	-	0%
Documentation	3	1	33%
EPS	8	1	13%
Education	2	-	0%
PsyEN EDA	1	-	0%
PsyEN EDO	2	1	50%
Total	17	3	18%

E. Critères de départage et liste complémentaire

Les critères de départage sont les mêmes que pour le groupe 1.

21,9 mois restent à attribuer après avoir fait bénéficier du congé de formation tous les candidats qui totalisent au moins 115 points.

Propositions de l'administration :

3 candidats totalisent 110 points et demandent 30,2 mois. Il s'agit d'une femme et de deux hommes (un agrégé et un certifié). Les femmes et les agrégés étant défavorisés dans le groupe 2, deux candidats peuvent bénéficier du congé de formation. A ce stade, 1,5 mois restent à distribuer et ne permettent donc pas d'accorder un congé de formation supplémentaire.

Le troisième candidat bénéficiant de 110 points, M. Vaillant est ajouté à la liste principale sur proposition des représentants des personnels grâce recours aux mois restants à attribuer à l'issue examen de l'ensemble des groupes.

Sont placés sur liste complémentaire les candidats qui totalisent le nombre de points immédiatement inférieur à la barre et ceux dont le nombre de points est encore immédiatement inférieur (afin de constituer une liste suffisamment conséquente), soit :

- 2 candidats à 105 points
- 5 candidats à 100 points

Au total, 7 candidats sont placés sur liste complémentaire.

Dans le groupe 2, les agrégés sont défavorisés dans l'obtention des congés de formation. Ils sont donc privilégiés dans le classement de la liste complémentaire.

Classement sur LC	Barème	Civilité, nom, prénom	Corps	Observations
1	105	Mme GONNARD Nathalie	Agrégés	Départage selon le corps
2	105	Mme TERRAZZONI Marie-Laurence	Certifiés	Départage selon le corps
3	100	Mme COLLEOC Anna	Agrégés	Départage selon le corps et le nombre de demandes antérieures (3)
4	100	Mme GHOMARI Myriam	Agrégés	Départage selon le corps et le nombre de demandes antérieures (2)
5	100	Mme BODIN Floriane	Agrégés	Départage selon le corps, le nombre de demandes antérieures (0) et l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 01/03/2022)
6	100	Mme HARNAIS Cédia	Agrégés	Départage selon le corps, le nombre de demandes antérieures (0) et l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 01/08/2022)
7	100	Mme GOMEZ Françoise	Certifiés	

Les modalités d'appel sur liste complémentaire sont les mêmes que pour le groupe 1.

IV. DEMANDES RELEVANT DU GROUPE 3

L'académie renforce son accompagnement et son appui des projets de reconversion choisie des agents souhaitant évoluer vers un autre métier.

Cet appui est dédié aux projets d'évolution professionnelle de mobilité externe, y compris les préparations aux concours d'autres administrations. Il tend à accompagner les agents dans la construction d'un projet de réorientation professionnelle pour les rendre acteurs de leur reconversion, et prend en compte dans le barème l'état d'aboutissement du projet.

Ces demandes ont été soumises aux conseillères RH de proximité qui se sont prononcées sur l'état d'aboutissement du projet.

Ce groupe est également composé des agents sollicitant un congé de formation pour une reconversion professionnelle suite à une reconnaissance de leur situation d'usure professionnelle par le médecin des personnels.

6 demandes ont été reconnues au titre de l'usure professionnelle, pour un contingent de 4 ETP.

Ce groupe représente **4,6%** des candidatures (**3,7 %** en excluant les candidatures relevant de l'usure professionnelle).

A. Répartition par corps

- Répartition par corps du nombre de congés de formation demandés et accordés au titre du groupe 3

Corps	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par corps
Agrégés	9	3	33,3%
Certifiés	17	5	29,4%
PLP	4	2	50,0%
PEPS	1	0	0,0%
CPE	-	-	-
PsyEN	-	-	-
Total	31	10	32,3%

- Focus sur les demandes de reconversion choisie

Corps	% des demandes	% des accords
Agrégés	29,0%	36,4%
Certifiés	54,8%	45,5%
PLP	12,9%	18,2%
PEPS	3,2%	0,0%
CPE	0,0%	0,0%
PsyEN	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%

➤ Focus sur les demandes de reconversion liée à l'usure professionnelle

Corps	% des demandes	% des accords
Agrégés	40,0%	25,0%
Certifiés	60,0%	75,0%
PLP	-	-
PEPS	-	-
CPE	-	-
PsyEN	-	-
Total	100,0%	100,0%

B. Répartition par sexe

➤ Proportion par corps et sexe du nombre de congés de formation demandés et accordés au titre du groupe 3

Corps	Demandes		Demandes accordées	
	% Femmes	% Hommes	% Femmes	% Hommes
Agrégés	89%	11%	75%	25%
Certifiés	76%	24%	100%	0%
PLP	75%	25%	100%	0%
PEPS	0%	100%	0%	0%
CPE	0%	0%	0%	0%
PsyEN	0%	0%	0%	0%
Total	77%	23%	90%	10%

➤ Focus sur les demandes de reconversion choisie

Corps	Demandes		Demandes accordées	
	% Femmes	% Hommes	% Femmes	% Hommes
Agrégés	100%	0%	100%	0%
Certifiés	71%	29%	100%	0%
PLP	75%	25%	100%	0%
PEPS	0%	100%	0%	0%
CPE	0%	0%	0%	0%
PsyEN	0%	0%	0%	0%
Total	77%	23%	100%	0%

➤ Focus sur les demandes de reconversion liée à l'usure professionnelle

Corps	Demandes		Demandes accordées	
	% Femmes	% Hommes	% Femmes	% Hommes
Agrégés	50%	50%	100%	0%
Certifiés	100%	0%	67%	33%
PLP	-	-	-	-
PEPS	-	-	-	-
CPE	-	-	-	-
PsyEN	-	-	-	-
Total	80%	20%	75%	25%

C. Age moyen

➤ Age moyen des candidats et des bénéficiaires d'un congé de formation au titre du groupe 3

Corps	Demandes		Demandes accordées	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Agrégés	45,1	33,3	48,9	-
Certifiés	40,8	36,6	46,5	36,0
PLP	45,0	35,2	44,0	-
PEPS	-	50,4	-	-
CPE	-	-	-	-
PsyEN	-	-	-	-
Total	42,7	37,9	46,8	36,0

➤ Focus sur les demandes de reconversion choisie

Corps	Demandes		Demandes accordées	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Agrégés	45,3	-	51,5	-
Certifiés	41,2	36,8	51,6	-
PLP	45,0	35,2	44,0	-
PEPS	-	50,4	-	-
CPE	-	-	-	-
PsyEN	-	-	-	-
Total	43,8	39,7	49,0	-

➤ Focus sur les demandes de reconversion liée à l'usure professionnelle

Corps	Demandes		Demandes accordées	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Agrégés	43,6	33,3	43,6	-
Certifiés	39,4	36,0	41,5	36,0
PLP	-	-	-	-
PEPS	-	-	-	-
CPE	-	-	-	-
PsyEN	-	-	-	-
Total	40,5	34,6	42,2	36,0

D. Répartition par discipline

Disciplines générales	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Anglais	5	2	40%
Arts plastiques	1	1	100%
Education musicale	1	1	100%
Espagnol	1	-	0%
Histoire-géo	4	2	50%
Lettres modernes	2	1	50%
Mathématiques	3	-	0%
Philosophie	1	-	0%
Physique-chimie	4	-	0%
SVT	2	-	0%
SES	1	-	0%
Total	25	7	32%

Disciplines technologiques	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Biotechnologies	1	-	0%
Total	1	0	0%

Disciplines professionnelles	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Arts appliqués	1	1	100%
Lettres-langues	1	-	0%
Lettres-histoire	1	1	100%
Total	3	2	67%

Autres disciplines	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Ingénierie de formation	1	1	100%
EPS	1	-	0%
Total	2	1	50%

E. Critères de départage et liste complémentaire

Pour le groupe 3 « reconversion professionnelle », 15,3 mois restent à attribuer après avoir fait bénéficier du congé de formation tous les candidats qui totalisent au moins 90 points.

Propositions de l'administration :

2 candidats totalisent 85 points et demandent 17 mois. Ce sont des femmes, PLP, ayant le même échelon. Le départage est effectué en fonction de l'ancienneté dans l'échelon.

La candidate non retenue est placée sur liste complémentaire (Mme BORDERIE Sandrine).

Pour le groupe 3 « usure professionnelle », les 6 demandes retenues par les médecins des personnels ont été soumises à l'avis des conseillères RH de proximité afin de retenir l'état d'aboutissement du projet et de pouvoir en retenir 4, conformément au contingent fixé depuis 2024. Les deux candidats dont le projet n'étaient pas suffisamment abouti seront invités à reprendre attache des conseillères RH de proximité pour renforcer celui-ci, dans la perspective d'une prochaine candidature.